



29 ans, doctorant en philosophie et en sciences politiques, Master of Laws de McGill University (Canada), actuellement chercheur invité à Yale University (USA), Jean-Baptiste Jeangène Vilmer a enseigné l'éthique animale à des étudiants en médecine vétérinaire à Montréal. Ces réflexions ont abouti à un ouvrage sur ce thème (1), dont la première partie est philosophique et la seconde présente, dans certaines pratiques, la souffrance que peuvent connaître des êtres vivants sensibles. Ces animaux dont on dit pourtant se soucier du bien-être et des droits.

La notion d'éthique animale – un terme peu entendu – dépasse-t-elle et englobe-t-elle à la fois celle du «droit» et celle du «bien-être», qui sont des expressions bien plus courantes?

Les notions de «droit» et de «bien-être» sont à la fois trop floues et trop restrictives. On parle de «droits des animaux» sans savoir s'il s'agit de droits légaux ou seulement moraux, et en présupposant souvent que les défenseurs de la cause animale s'expriment forcément en ces termes – ce qui est faux. Certains défendent

une théorie des «droits», d'autres préfèrent éviter cette terminologie chargée et ambiguë. Quant au «bien-être», il ne dit rien, en soi, sur ce qui nous pousserait à le respecter chez l'animal. Il n'est qu'un état, dont la définition est d'ailleurs également ambiguë, et surtout très subjective. Comme je le dis dans ce livre, «la science du bien-être animal est une discipline indépendante et technique qui ne se demande pas si l'homme doit chercher à améliorer le bien-être des animaux et pourquoi, mais seulement comment».

Éthique,

Quand on parle d'éthique, on pense à «philosophie»...

L'éthique animale est, en effet, une branche de l'éthique appliquée, laquelle est une branche de l'éthique, qui est effectivement la philosophie morale. Définie comme «l'étude de la responsabilité morale des hommes envers les animaux (pris individuellement)», elle se présente comme la discipline qui regroupe l'ensemble de ces questionnements sur le statut moral des animaux, c'est-à-dire sur ce qu'il est «bien» ou «mal» de leur faire, et pourquoi.

L'éthique animale englobe donc les notions de droit et de bien-être, sur lesquelles vont s'appuyer certains de ses acteurs. Ceux-ci s'opposent d'ailleurs les uns aux autres puisque les défenseurs des théories des droits (déontologistes), qui sont en général abolitionnistes – à savoir qu'ils souhaitent abolir toute exploitation animale – s'opposent assez frontalement à ceux qui souhaitent en rester à l'amélioration du bien-être animal (*welfaristes*). Les partisans du bien-être ne remettent donc pas en cause leur exploitation – ce qui n'exclut pas qu'ils puissent souhaiter l'abolition de certaines pratiques, examinées au cas par cas et non en vertu du simple fait qu'elles utilisent des animaux.

Il semble que la première motivation des partisans du bien-être animal, et également des déontologistes, soit la notion de souffrance. Mais, si l'on s'interroge sur la souffrance des espèces, en comparant humains et non humains, on s'aperçoit de différences...

Bien entendu. Il ne s'agit pas, contrairement à ce que l'on entend souvent, de traiter les animaux comme les hommes et vice-versa. Il s'agit d'avoir, comme le dit Peter Singer, une égalité de considération pour des intérêts différents, des capacités différentes, qui impliquent donc un traitement différent.

Les animaux, au moins certains d'entre eux (laissons de côté la question des cas limites), partagent avec les humains la capacité de souffrir. Cette communauté n'implique pas une identité entre les souffrances respectives

osons le mot...

des uns et des autres, ni même d'ailleurs au sein de chacun de ces groupes. On peut noter deux différences essentielles. La connaissance humaine, d'une part, qui permet notamment de se représenter la souffrance, peut elle-même être source de souffrance, ce qui double la charge: le condamné à mort souffre de savoir qu'il va mourir dans six mois, tandis que le bœuf l'ignore. L'ignorance animale, d'autre part, peut également être source de souffrance puisque l'animal sauvage, par exemple, et contrairement à l'homme, ne peut pas distinguer entre une tentative de le capturer pour le détenir et une tentative de le tuer. Ceci étant dit, ce qui intéresse l'éthique animale, au-delà de ces différences, est ce que partagent les hommes et les animaux et, surtout, ce que cette commune capacité de souffrir implique pour les premiers relativement aux seconds.

L'Europe (notamment via les directives communautaires) vous semble-t-elle en pointe, ou en tout cas sur le bon chemin, au niveau du respect et de la protection de la vie animale?

Il me semble que l'on devrait distinguer le «respect» de la «protection» de la vie animale. En matière de protection, l'Europe est clairement en pointe: de nombreuses pratiques, répandues et absolument pas inquiétées en Amérique du Nord, sont interdites depuis longtemps en Europe et la Commission semble ambitieuse dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'élevage en batterie. Mais est-ce vraiment par «respect» envers l'animal? Ou, indirectement, envers l'homme seulement, pour l'image qu'il souhaite se projeter de lui-même, pour la santé publique, pour la qualité de son environnement? Paradoxalement, il me semble que l'on trouve un plus grand respect de l'animal chez certains peuples qui, juridiquement parlant, le «protègent» moins. Je pense à ceux qui vivent dans et avec la nature sans chercher à la dominer et à ceux qui, notamment en Orient, ont un système de croyances qui n'est pas fondé sur la déification de l'homme.

Dans quels domaines, plus précisément, vous semble-t-il que les abus mériteraient un changement rapide de législation?

Je ne vois pas une seule situation qui ne serait pas perfectible... La priorité la plus importante est la question de l'élevage industriel. L'Europe est encore loin d'avoir réalisé les objectifs annoncés concernant, notamment, les cages des poules pondeuses, les caisses des veaux et les stalles à truies. Il y aurait également beaucoup à dire sur la corrida, le foie gras, les zoos, les cirques et le développement d'alternatives à l'expérimentation animale.

Il ne faut pas non plus sous-estimer les liens entre protection animale et politique étrangère. L'Europe, si elle parle d'une seule voix (et c'est bien là le «problème»), peut peser lourd sur des dossiers internationaux, comme la chasse au phoque ou à la baleine et, d'une manière générale, le commerce international de produits animaux qui mettent en danger certaines espèces ou qui entretiennent des pratiques condamnables.

Prenons également conscience que, si ça ne se fait pas en Europe, il y a peu de chance pour que ça se fasse ailleurs. Et que le monde entier, en particulier les acteurs nord-américains de l'éthique animale, ont les yeux rivés sur nous.

Vous avez écrit un ouvrage dont la première partie est consacrée à la théorie et la seconde à l'exposition de faits – mais sans vraiment relier l'une et l'autre. S'agit-il d'un choix de type pédagogique?

Oui, pour trois raisons. Tout d'abord, il m'a semblé qu'il s'agissait de la manière la plus claire et la plus systématique de présenter l'ensemble de la discipline. Ensuite, relier les deux parties sans répéter à chaque fois l'éventail de positions possibles impliquait d'imposer au lecteur une certaine thèse, la mienne, que j'ai voulu présenter mais discrète. En ne faisant pas de lien explicite, je lui laisse le choix de la théorie qu'il voudra utiliser pour lire la pratique. Enfin, c'est donc aussi un parti pris socratique

de favoriser le «par soi-même». Le livre ne donne pas des réponses toutes faites, mais des outils qui permettront à chacun de s'orienter dans le champ de l'éthique animale, en fonction de ses préférences.

Dans cette seconde partie, vous présentez un certain nombre de «pratiques», très diverses – corrida, gavage des oies, élevage industriel – tout aussi cruelles les unes que les autres. Existe-t-il un point commun entre ces différentes utilisations de l'animal? Doit-on y voir la réification de l'animal, la démonstration de la puissance de l'homme... ou bien faut-il éviter les amalgames?

Le point commun est effectivement une certaine réification de l'animal qui, si elle est en train d'évoluer dans la loi (dans certains pays seulement), ne laisse pas d'être la règle dans l'opinion publique – même si l'on a parfois l'impression que c'est exactement le contraire, et que les excès des maniaques des animaux de compagnie, qui confondent animaux «familiers» et animaux «familiaux», semblent prouver que nous ne sommes plus dans l'animal-chose, mais déjà dans le sujet. Je considère ces comportements, au contraire, comme la plus sûre confirmation de la «chosification» des animaux, toujours considérés comme des moyens de substitution, de décoration ou de valorisation.

Ce qui est commun à tous ces problèmes, outre la réification de l'animal, est effectivement le besoin humain de se faire à lui-même, puisqu'il est seul à se regarder, la démonstration de sa puissance et de sa supériorité. C'est aussi son égoïsme profond, puisqu'il a beaucoup de difficulté à accorder de la valeur aux intérêts d'autres espèces que la sienne – voire même, au sein de sa propre espèce, à ceux qui n'ont pas la même origine sociale, ethnique, religieuse ou géographique que lui.

Propos recueillis par Christine Rugemer

(1) Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *Ethique animale*, Paris, PUF, 2008.